

	<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DU : MERCREDI 23 MARS 2022</p>	<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU</p>
---	---	---

Date de la convocation : le 18 mars 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : le 18 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 23 mars à 20h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents Marina LE MOAL, Maire
 Marylène BERHAULT, Patricia BOUGAULT, Hubert CHOLET et Marie-Paule GUILLEMOT, Adjointes au Maire
 Hubert GUERIN, Conseiller municipal délégué
 Marie-Hélène GRAFFIN, David MAILLARD, Stéphanie YVERGNIAUX, Dominique BRIAND, Marie GUILLOU, Jean-Luc DUPAS (à partir du point 2022-026), Catherine REHEL, Marc PRIOL (à partir du point 2022-026), Frédéric GASREL (à partir du point 2022-027), Tiphaine MEHEUST et Adrien BOUDET, Conseillers Municipaux.

Etaient absents Marilyne CHOUX et Jean-Yves NOGUES.

Pouvoirs Marilyne CHOUX donne pouvoir à Dominique BRIAND et Jean-Yves NOGUES donne pouvoir à Marina LE MOAL.

Secrétaire de séance : Adrien BOUDET

ASSEMBLEE	N° DE L'ACTE : 2022-025
Objet : Assemblée : Approbation du compte-rendu de la séance du 17 février 2022	

Le compte-rendu de la réunion du 17 février 2022 a été transmis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **APPROUVE les délibérations prises au cours de la séance du 17 février 2022 telles qu'elles ont été rédigées.**

ASSEMBLEE	N° DE L'ACTE : 2022-026
Objet : Assemblée : Etat des décisions de Madame la Maire dans le cadre de ses délégations	

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021.07.08 du 15 juillet 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Madame la Maire,

Madame la Maire informe le Conseil municipal des décisions prises depuis le 17 février 2022 :

Décision	Date
Signature permis d'aménager - Lotissement Domaine du Champ Donne - Tranche 2	17/02/2022
Mission de Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) - Restaurant scolaire et école élémentaire - Eric LEBEDEL - 4 050 € HT	17/02/2022
Marquages et signalétique de voirie 2022 - Marquages de l'Ouest - 5 583,55 € HT	23/02/2022
Diagnostic bâtiment - Restaurant scolaire et école élémentaire - APAVE - 11 370 € HT	10/03/2022
Attribution du marché de travaux de chaussée de la route de Corseul - COLAS France - 98 872 € HT	11/03/2022
Demande de subvention - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) "Grandes priorités" - Construction du restaurant scolaire et rénovation-extension de l'école élémentaire - Phase 1 - 504 600 € (30 %)	15/03/2022
Restauration d'un muret situé rue de Dinan - L2C Construction - 3 090 € HT	17/03/2022
Opération de bornage - Restaurant scolaire et école élémentaire - Prigent et Associés - 1 280 € HT	17/03/2022

ASSEMBLEE	N° DE L'ACTE : 2022-027
Objet : Finances : Compte de gestion 2021 – Budget principal	

Madame la Maire présente le compte de gestion de l'année 2021 du Budget principal, de la commune de Caulnes, dressé par la Comptable du Centre des finances publiques de BROONS et précise que les écritures du compte de gestion 2021 du Receveur sont parfaitement identiques à celles du Compte Administratif 2021 de la commune.

Le compte de gestion du comptable comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion syndicale pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- et les résultats de celui-ci.

Une partie des opérations apparaissant dans le compte de gestion figure également au compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

ASSEMBLEE	N° DE L'ACTE : 2022-028
Objet : Finances : Compte administratif 2021 – Budget principal	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la Maire présente le compte administratif 2021 du Budget principal.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif.

Le compte administratif :

- présente les résultats comptables de l'exercice,
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les chiffres du compte administratif doivent être concordants à ceux du compte de gestion, qui est établi en parallèle par le comptable (Trésor public).

		Dépenses	Recettes
Exécution budgétaire	Fonctionnement	1 446 722,53 €	2 113 820,74 €
	Investissement	625 434,54 €	798 167,02 €
Résultat d'exercice	Fonctionnement		667 098,21 €
	Investissement		172 732,48 €
Report de l'exercice 2020	Fonctionnement		
	Investissement	306 110,71 €	
Résultat cumulé	Fonctionnement		667 098,21 €
	Investissement	133 378,23 €	

Madame Marina LE MOAL, Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **APPROUVE le Compte administratif 2021.**

ASSEMBLEE	N° DE L'ACTE : 2022-029
Objet : Finances : Décision modificative n°1 du Budget principal – Affectation et reprise du résultat 2021	

Vu la délibération n°2022-015 relative au Budget primitif 2022,

Madame la Maire indique que le résultat de fonctionnement doit être affecté. Celui-ci s'élève à 667 098,21 € en 2021. Dans le Budget primitif 2022, il avait été affecté 662 000 € en investissement. Il convient maintenant d'augmenter la reprise du résultat de + 5 098,21 € qui correspond à la différence entre le montant prévu et le montant réel.

Il convient également de reprendre le déficit d'investissement de 133 378,23 €. La somme de 111 681,19 € avait également déjà été reprise dans le Budget primitif 2022. La différence qu'il convient de reprendre est ainsi de + 21 697,04 €. Il est proposé de réduire les crédits prévus au chapitre « 020 - Dépenses imprévues » afin d'équilibrer la section d'investissement du Budget (- 16 598,83 €).

Investissement							
Dépenses				Recettes			
Opération	Compte	Objet	Montant	Chapitre	Compte	Objet	Montant
001	001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	+ 21 697,04 €	10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 5 098,21 €
HO	020	Dépenses imprévues	- 16 598,83 €				
TOTAL			+ 5 098,21 €	TOTAL			+ 5 098,21 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **AFFECTE** le résultat au Budget primitif 2022 de la manière suivante :
 - **Déficit d'investissement au compte 001 Déficit d'investissement reporté : 133 378,23 €,**
 - **Excédent de fonctionnement au compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 667 098,21 €**
- **APPROUVE** la Décision modificative n°1 du Budget principal 2022.

ASSEMBLEE	N° DE L'ACTE : 2022-030
Objet : Finances : Compte de gestion 2021 – Budget annexe Lotissement Domaine du Champ Donne	

Madame la Maire présente le compte de gestion de l'année 2021 du Budget annexe Lotissement Domaine du Champ Donne, de la commune de Caulnes, dressé par la Comptable du Centre des finances publiques de BROONS et précise que les écritures du compte de gestion 2021 du Receveur sont parfaitement identiques à celles du Compte Administratif 2021 de la commune.

Le compte de gestion du comptable comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion syndicale pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- et les résultats de celui-ci.

Une partie des opérations apparaissant dans le compte de gestion figure également au compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

ASSEMBLEE	N° DE L'ACTE : 2022-031
Objet : Finances : Compte administratif 2021 – Budget annexe Lotissement Domaine du Champ Donne	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la Maire présente le compte administratif 2021 du Budget principal.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif.

Le compte administratif :

- présente les résultats comptables de l'exercice,
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les chiffres du compte administratif doivent être concordants à ceux du compte de gestion, qui est établi en parallèle par le comptable (Trésor public).

		Dépenses	Recettes
Exécution budgétaire	Fonctionnement	128 348,16 €	128 348,16 €
	Investissement	282 347,70 €	249 565,15 €
<hr/>			
Résultat d'exercice	Fonctionnement		0 €
	Investissement	32 782,55 €	
<hr/>			
	Fonctionnement		

Report de l'exercice 2020	Investissement		95 434,88 €
Résultat cumulé	Fonctionnement		0 €
	Investissement		62 652,33 €

Madame Marina LE MOAL, Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **APPROUVE le Compte administratif 2021.**

ASSEMBLEE	N° DE L'ACTE : 2022-032
Objet : Finances : Compte de gestion 2021 – Budget annexe Accueil de loisir du mercredi	

Madame Marylène Berhault, Adjointe, présente le compte de gestion de l'année 2021 du Budget Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) du mercredi de la commune de Caulnes, dressé par la Comptable du Centre des finances publiques de BROONS et précise que les écritures du compte de gestion 2021 du Receveur sont parfaitement identiques à celles du Compte Administratif 2021 de la commune.

Le compte de gestion du comptable comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion syndicale pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- et les résultats de celui-ci.

Une partie des opérations apparaissant dans le compte de gestion figure également au compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

ASSEMBLEE	N° DE L'ACTE : 2022-033
Objet : Finances : Compte administratif 2021 – Budget annexe Accueil de loisir du mercredi	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame BERHAULT, Adjointe, présente le compte administratif 2021 du Budget Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) du mercredi.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif.

Le compte administratif :

- présente les résultats comptables de l'exercice,
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les chiffres du compte administratif doivent être concordants à ceux du compte de gestion, qui est établi en parallèle par le comptable (Trésor public).

		Dépenses	Recettes
Exécution budgétaire	Fonctionnement	39 941,16 €	36 297,95 €
	Investissement		
<hr/>			
Résultat d'exercice	Fonctionnement	3 643,21 €	
	Investissement		
<hr/>			
Report de l'exercice 2020	Fonctionnement	5 289,37 €	
	Investissement		
<hr/>			
Résultat cumulé	Fonctionnement	8 932,58 €	
	Investissement		

Madame Marina LE MOAL, Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **APPROUVE le Compte administratif 2021.**

ASSEMBLEE	N° DE L'ACTE : 2022-034
Objet : Personnel : Modification du tableau des effectifs – Service périscolaire	

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal le transfert de la gestion des accueils de loisir des vacances aux communes à compter du 1^{er} septembre 2022. Dans ce cadre, Dinan Agglomération va

transférer à la commune de Caulnes l'équivalent des moyens humains affectés à l'organisation actuellement, soit un agent à temps non complet (60 %) réparti sur Caulnes pour la majeure partie et Plumaudan dans une moindre mesure.

En parallèle, le Centre de Gestion des Côtes d'Armor est missionné pour travailler sur une nouvelle organisation du service périscolaire, prenant en compte le transfert de la compétence « Accueil de loisir des vacances », les départs en retraite, le renforcement des moyens humains du restaurant scolaire ainsi que la création de la classe bilingue français-breton.

Aussi, il convient de recruter un responsable adjoint du service périscolaire titulaire ou, à défaut, contractuel, à compter du 1^{er} juin 2022, dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation ou dans le grade d'animateur, avec un temps de travail hebdomadaire compris entre 29h et 35h selon l'organisation définitive mise en place. Cet agent serait chargé de participer à la préparation et à l'animation de l'accueil de loisir, à l'accueil des enfants et l'organisation du temps périscolaire, le matin et le midi en particulier, ainsi qu'à l'organisation et au suivi du nettoyage des locaux de l'école.

La nouvelle organisation qui sera définie doit permettre d'affecter cet agent sur certaines missions existantes, notamment pour compenser partiellement les départs en retraite.

Tableau des effectifs

Grade	Emploi	Durée hebdomadaire de service	Date	Situation	Poste occupé (O/N)
Service administratif					
Rédacteur principal de 2ème classe	Directeur général des services	35/35è	01/03/2021	Titulaire	O
Attaché	Directeur général des services	35/35è	01/03/2022	Titulaire	O
Rédacteur principal de 1ère classe	Gestionnaire administrative et urbanisme	35/35è	01/04/2019 Délib 2019.04.02	Titulaire	O
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Chargée d'accueil et gestionnaire administrative	35/35è	2007	Titulaire	O
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Gestionnaire comptable et ressources humaines	35/35è	01/09/2017	Titulaire	O
Adjoint administratif	Animatrice France services	35/35è	01/06/2021	Contractuel	O
Service technique					
Agent de maîtrise principal	Responsable du service technique	35/35è	Création 01/03/2019	Titulaire	O
Adjoint technique	Agent polyvalent service technique	35/35è	13/01/2022	Titulaire	O
Adjoint technique principal de 2ème classe	Chef d'équipe espaces verts	35/35è	01/03/2020	Contractuel	Recrutement
Adjoint technique	Agent polyvalent service technique	35/35è		Titulaire	O
Service périscolaire					

Adjoint technique principal de 2ème classe	Responsable du restaurant scolaire	35/35è	01/04/2018 Délib 2018.03.06	Titulaire	O
Adjoint technique principal de 2ème classe	Responsable du restaurant scolaire	35/35è	01/09/2018 Délib 2018.03.06	Titulaire	N
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Responsable du service périscolaire	28/35è	01/09/2021	Titulaire	O
Adjoint d'animation / Animateur	Responsable adjoint du service périscolaire	29 à 35/35è	01/06/2022	Titulaire	Recrutement
Adjoint technique	Agent polyvalent service périscolaire	28/35è	01/09/2019	Titulaire	N
Adjoint d'animation	Agent polyvalent service périscolaire	28/35è	01/09/2019	Contractuel	O
ATSEM principal 1ère classe	ATSEM	34/35è	01/01/2020	Titulaire	O
Adjoint technique principal de 2ème classe	ATSEM	35/35è	01/12/2020	Titulaire	O
Adjoint technique	Agent polyvalent service périscolaire	34/35è	06/05/2011	Titulaire	O
Adjoint technique principal de 2ème classe	ATSEM	34/35è	01/04/2018 Délib 2018.03.06	Titulaire	O
Adjoint animation 2ème classe	ATSEM	28,75/35è	03/07/2014	Titulaire	O
Adjoint d'animation (3ème animatrice)	Agent ALSH	10/35è	01/01/2013	Contractuel – en fonction du nombre d'enfants	N
Adjoint d'animation (4ème animatrice)	Agent ALSH	10/35è	01/01/2013	Contractuel – en fonction du nombre d'enfants	N
Adjoint technique 2ème classe	Agent d'entretien des locaux	35/35è		Titulaire	N
Adjoint technique principal 2ème classe	Agent polyvalent service périscolaire	31,50/35	01/04/2018	Titulaire	O
Adjoint Technique	Agent polyvalent service périscolaire	17,75/35	01/09/2018	Titulaire	O
Adjoint Animation	Surveillance de cour	5,50/35è	01/09/2019	Contractuel	O
Adjoint Technique	Agent polyvalent service périscolaire	21,50/35è	01/09/2019	Contractuel	O

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs pour le service périscolaire,
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

ASSEMBLEE	N° DE L'ACTE : 2022-035
Objet : Patrimoine : Cession du terrain de l'ancien EHPAD à titre gratuit	

Vu la délibération n°08.011 du 22 février 2008 relative à la régularisation par acte notarié de la cession des terrains concernant l'actuelle maison de retraite et vente de terrains pour le futur EHPAD,

Madame la Maire rappelle que le Conseil municipal avait voté en 2008 pour régulariser la cession gratuite des parcelles n°G861, G1156 et G1161 sur lesquelles a été construite l'ancienne maison de retraite de Caulnes. La Mairie n'est pas propriétaire des bâtiments mais, en l'absence de transfert de propriété, reste propriétaire des parcelles.

Il convient donc de régulariser cette situation et de confirmer la cession gratuite.

La délibération de 2008 prévoit aussi l'inscription dans l'acte d'une servitude relative au passage d'un réseau d'eaux usées sur les parcelles cédées (plan à annexer à l'acte).

Les frais de transfert de propriété sont à la charge de l'EHPAD.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **CONFIRME** la cession des parcelles G861, G1156 et G1161 à titre gratuit, conformément aux modalités énoncées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses

- Lancement des appels d'offres pour la maîtrise d'œuvre des bâtiments de l'ancienne Mairie et du bureau de Poste ainsi que pour la maîtrise d'œuvre pour la rue du Bois
- Présentation des plans d'aménagement de l'accueil – Mairie, Agence postale communale et France services
- Point sur les recrutements
- Point sur l'avancement des études pour le restaurant scolaire et l'école élémentaire
- Point sur les travaux d'extension des vestiaires et du foyer du complexe sportif
- Point sur l'activité du Centre Communal d'Action Sociale
- Essai d'un matériel pour désherber et démousser les trottoirs
- Organisation des élections

Prochaines réunions

Commission Petites villes de demain : jeudi 24 mars 2022 (19h00 – Mairie)

Réunion de lancement de l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU : vendredi 25 mars 2022 (9h00 – Dinan)

Préparation de la charte graphique – Définition de l'identité de la commune : mercredi 30 mars 2022 (20h00 – Mairie)

Cérémonie de départ en retraite : jeudi 31 mars 2022 (19h00 – Salle des fêtes)

Rencontre ADAC et EF Etudes – Rue du Bois : mercredi 6 avril (9h00 – Mairie)

Commission communication – Rencontre Cocktail Graphic : mercredi 6 avril (18h30 – Mairie)

Elections présidentielles : dimanche 10 avril et dimanche 24 avril 2022

Renouvellement des moyens informatiques de la Mairie : 12 au 14 avril 2022

Conseil municipal : jeudi 14 avril 2022 (20h00 – Mairie)

France services :

Prochaines permanences :

- Service des impôts : vendredi 25 mars 2022 (tous les vendredis matin, sur rendez-vous)
- Conciliateur de justice : mardi 29 mars 2022 (le mardi matin, tous les 15 jours)
- Juriste : mercredi 6 avril (le mercredi après-midi, une fois par mois)

Réunion « Préparer sa retraite » avec la CARSAT et la MSA : Jeudi 5 mai 2022 (Salle des fêtes – 18h30)